



Désaccord école garde alternée

Par **Amsh59**, le **23/02/2025** à **14:06**

Bonjour , j'espère pouvoir être assez clair pour vous faire comprendre mon problème actuelle concernant le choix de l'école de ma fille en garde alternée
Merci d'avance pour votre lecture et votre intérêt

Pour commencer je suis actuellement maman séparé avec une fille qui va avoir 4ans en garde alternée (1semaine chez papa et 1 chez maman)

Pour des raisons d'organisation par rapport a notre travail a l'époque ou j'étais avec le papa , nous avons fait le choix de mettre notre fille dans une école a 24km de notre domicile. Le papa a garder la maison et je suis partie habiter seule en location a quelques kilomètres de chez lui avant de rencontrer quelqu'un et de décider de vivre habiter chez mon nouveau compagnon qui est propriétaire

Le problème c'est que cette situation m'éloigne de 42km du papa et 62km de l'école.

Je me retrouve donc a devoir effectuer les aller-retour pour l'école les jours de ma semaine de garde , ma fille est fatiguée , goute dans la voiture car nous rentrons trop tard avec le temps de route ,ils lui arrivent 2 fois par semaine de devoir la réveiller a 3h du matin pour la déposer a la nounou qui habite dans la ville de l'école

Mon nouveau conjoint qui est également séparé et en garde alterné pour sa fille de 6ans a décidé avec la maman de scolarisé leur fille dans la ville de la maman , par chance cette école se situe entre chez nous et chez le papa de ma fille

Le papa étant commercial et travaillant sur tout le secteur je lui ai proposé pour le bien de sa fille de la scolarisé dans la même école que la fille de mon nouveau conjoint , ce qui lui ferait 26min(33km) au lieu de 23min(24km) mais il refuse sous prétexte que qu'il ne veut pas changer les habitudes de sa fille, ses copines et me dit que de toute façons elle est habitué a la route et a se lever a 3h donc se n'est pas grave

Ma question est donc : au vue de cette situation et que l'éloignement a été une décision de ma propre volonté , suis-je en capacité d'entamer une procédure judiciaire en refusant l'inscription de l'année prochaine a sont école actuelle et en saisissant le juge aux affaires familiales pour fixer l'école de l'enfant? Ai-je une chance d'avoir gain de cause pensez vous ?

Merci beaucoup pour votre aide

Par **Isadore**, le **23/02/2025** à **14:38**

Bonjour,

Le risque de la situation actuelle est que vous perdiez la résidence principale. Vous avez fait un choix (éloignement géographique volontaire pour convenance personnelle) qui n'est pas compatible avec la résidence alternée. Si le père est d'accord pour assumer la résidence principale, le JAF va probablement opter pour la solution qui évite les longs trajets et permet le maintien des repères actuels.

La situation familiale de votre nouveau mari est sans intérêt pour le JAF.

Si vous voulez assurer le maintien de la résidence alternée, retournez vivre plus près de chez le père.